



Villeneuve d'Ascq, le 4 Novembre 2013

Déclaration des transactions sur actions propres en application de l'Article 4 du Paragraphe 4 du Règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'article 241-, I, 1° du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers

GENERIX SA déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 28/10/2013 au 01/11/2013 :

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 28 octobre 2013	Achats	1 763	1,350	2 380
Séance du 29 octobre 2013	Achats	1 764	1,350	2 381
Séance du 30 octobre 2013	Achats	1 197	1,340	1 604
Séance du 31 octobre 2013	Achats	1 586	1,330	2 109
Séance du 1er novembre 2013	Achats			-
Total		6 310	1,343	8 475